

OIB

Observatoire International
du Bonheur

*« Lexique de l'Observatoire
International du Bonheur »*

par **Jean-Gabriel FOUCAUD**

Psychothérapeute et écrivain



Bonheur

Composé de **bon** et de **heur**. Mot apparu en 1121

Bon : (du latin bonus 9^e siècle en ancien français) :

Associé à plaisir (surprenant, utile, agréable)

- pas dangereux (« il ne faisait pas bon de s'attaquer à eux »)

- position avantageuse. Qui réunit des qualités.

- approprié (conseil, attitude)

- relation de confiance (honnête, juste, droit), personne de bonne compagnie (« les bons comptes font les bons amis »)

- dans les formes archaïques des langues indo-européennes, est relié à « hommage » et à « dieux bienveillants »

Au 10^e siècle, faire le bien, agir par bonté

Heur : du bas latin agurium, dérivé du latin classique augurium: observation du ciel et du vol des oiseaux, présage, prédiction. Au 11^e siècle, **bon aür**, « fatalité heureuse, chance». Augere « s'accroître » se rattache à la racine indo-européenne *aweg* (*augure*)

A partir du 17^e siècle, le sens glisse vers « favorable, promesse de succès »

Le mot **bonheur** dérive donc d'une triple interprétation des circonstances

Matérielle par des statistiques (latin augere : s'accroître)

Psychologique par la sagesse des observations transmises au fil des générations qui évitent de se lamenter quand le ciel n'a pas la couleur souhaitée : « s'il pleut le jour de la Saint-Médard, il pleuvra 40 jours plus tard » ou encore « Noël au balcon, Pâques au tison »

Déceler par intuition les éléments favorisant la qualité et la quantité des bons éléments (voir bon), prévenant d'un danger inattendu

- A partir du 12^e siècle : chance, sort heureux puis, par extension, bien-être

Bonheur met en évidence :

- Les relations d'interdépendances entre humains

- De dépendance par rapport aux circonstances provenant du monde naturel

- La subjectivité des interprétations

Heureux (12^e s.) : qui connaît un sort favorable

- **Conséquences** L'opposition bonheur individuel et bonheur sociétal est absente des données étymologiques et dérive surtout du glissement de bonheur (dépendance aux circonstances) vers l'idée de bien-être, apparue progressivement au 17^e siècle

- Le bonheur peut aussi être relié aux actions de réparations du malheur (post-génocide ou autres grandes douleurs) enfin reconnu. Des actions sociales permettant une réparation, une possibilité de croître (voir les différentes étymologies associées à bonheur, notamment augere)



Mal : ce qui nuit, blesse, provoque souffrance

- Peut provenir du monde naturel (catastrophes), d'attitudes humaines néfastes (sadisme, avarice, etc) comme être objet d'interprétations métaphysiques (« le royaume du Malin » en lien avec le diable)
- Dérivé de l'adverbe male issu du latin : défectueux, inexact, mauvaise relation
- Mots associés : maladie, malencontreux, malversation, malaise, malappris, malédiction, maléfice...

Malheur

A partir du 12^e siècle, mal eûr : mauvais présage, coup du sort dont on ne peut se protéger

Mauvaises circonstances, mauvaises conditions imposées par le destin ou les conséquences de mauvaises relations sociales

En espagnol

Bonheur se dit dicha, suerte ou felicidad

dicha : estado de animo del que se encuentra contento con las circunstancias : état d'esprit de celui qui est content des circonstances

Suerte : >casualidad de fuerza desconocida que determina el desarrollo de los acontecimientos : hasard dû à l'action de forces inconnues (imprévisibles) agissant sur le cours des événements

Circonstances favorables

Ce qui peut advenir dans le futur

Suerte : no se da cuenta de la suerte que tiene. Il ne se rend pas compte de sa chance
Avec le mot suerte, le bonheur est associé à la conscience des relations de dépendance et d'interdépendance entre un groupe humain ou une personne et l'ensemble du monde réel, humain et matériel, ou encore invisible, divin ou le destin suivant les cosmogonies locales en vigueur

Bonheur en chinois

- Le bonheur est associé à l'harmonie des contraires. Le porte-bonheur est souvent représenté par la chauve-souris, à la fois mammifère et oiseau, vivant la nuit tout en étant capable de voir et dormant la tête vers la terre
- Cet animal harmonise les contraires au lieu de les opposer, ce qui provoque l'abondance
- Bonheur est écrit en associant « jarres pleines » et « affaires religieuses », sans utiliser le signe du cœur et des sentiments. Cette forme graphique évite de faire du bonheur une histoire individuelle ou une histoire de destin (pas d'idéogramme « mandat du ciel »)
- Le bonheur dérive donc d'un accord entre l'action humaine et l'univers. Cet accord étant généré par des rituels évitant les oppositions ou les conduites présentant un monde humain séparé des forces invisibles dont les rituels sont destinés à apaiser le courroux possible, si elles sont oubliées



Bien-être

Bien apparaît dès le 11^{ème} siècle pour désigner les critères culturels, individuels et collectifs intellectuel, esthétique ou moral. Il marque l'intensité (combinaison qualité-quantité)

Être : issu du latin populaire (essere) tout comme le grec (einai), relié à une racine indo-européenne (es) traduite par « se trouver »

À partir du 12^{ème} siècle, passe de « état, situation » à « fait d'être, qualité de ce qui est » avec les philosophes et au 18^{ème} devient « personne, humain » quand au 13^{ème} siècle il désignait « un organisme doué de vie, l'être éternel par exemple

Bien-être : 1555, à partir de bien et être voulant dire à l'époque exister, vivre, pour désigner la sensation agréable née de la satisfaction de besoins physiques

1740 : Situation matérielle qui permet de satisfaire les besoins de l'existence

Mal-être : 1970, personne mal à l'aise en société

bienestar (espagnol) affirme l'idée de circonstance datée et localisée, à des conditions matérielles et physiques satisfaites. Estar, une des deux formes du verbe être, est relié à un état circonstanciel, à un lieu donné tandis que ser, l'autre forme, traite de l'existence humaine sous sa forme morale et spirituelle, en somme de la nature humaine

- En passant de bonheur au sens premier (bon augure) à bien-être disparaissent à la fois l'idée de prévision et d'interdépendance avec l'univers. La dynamique change de niveau, elle devient essentiellement quantitative et largement associée aux relations sociales et aux inégalités entre eux.

Sociétal

- Société est un mot d'origine nomade qui dérive d'une vieille racine indo-européenne évoquant l'idée de suivre, d'aller ensemble. Une fois sédentarisées ces populations, ce mot a pris le sens d'alliance et de compagnonnage. Sociétal, né récemment, évoque ce qui est relatif à la société, propre à la vie humaine dans son aspect collectif, renouant avec les débats du 18^{ème} siècle qui aboutirent au « contrat social » de Jean-Jacques Rousseau.

Solidaire

- Sans doute formé au 15^{ème} siècle à partir du latin juridique in solido, « pour le tout ». In « vers, pour » et solidum, « le solide » et totalité d'une somme
- Avec obligation solidaire, 1611, est entré dans le vocabulaire juridique. Puis, à partir de 1778, désigne des personnes liées par des responsabilités et intérêts communs
- A partir de 1764, solidairement évoque la dépendance réciproque et au 19^{ème} siècle, avec la mécanique, solidaire désigne des choses qui dépendent l'une de l'autre et fonctionnent ensemble

En espagnol,

solidaridad : prêter ou montrer adhésion à une cause étrangère, appui dans une situation difficile



Citoyen

Citoyen 1154-1173

- Dérive de cité sous la forme de citeain (1154-1173).
- Jusqu'au 17ème s, doublet de l'italien *citadin* « habitant d'une ville ». A partir de cette époque entre dans le vocabulaire politique au sens de « membre d'une communauté politique organisée » en référence au modèle romain de la *civitas*
- AU 17è s. chez l'écrivain Voiture, apparaît l'expression *citoyen du monde* qui renaîtra au 20ème. A partir de la révolution française, citoyen déjà entré dans le vocabulaire des institutions françaises en 1751, devient un terme majeur avec « aux armes citoyens »
- Citoyenneté (1783) a les mêmes connotations patriotiques que citoyen avant de prendre un sens plus neutre au cours du 19è s

Continuité

Continuité

Apparu vers 1380, dérive du verbe *continuaré* 1154-1173 « prolonger dans l'espace, joindre de manière à former un tout sans interruption, poursuivre ce qui est entrepris » et prolonger (*continuaré magistratum*)

- Le verbe *continuaré* fut formé à partir d'un temps (le supin) du verbe *continere* « contenir »
- Ce verbe exprime d'abord la poursuite dans le temps d'une action. Puis de reprendre une tâche interrompue et à partir du 17ème siècle sert à décrire l'action d'une personne prolongeant un objet ou une action dans l'espace

Continu : 1306 employé dans le domaine médical pour décrire une forme de fièvre, puis (1690) dans le domaine musical (basse continue)

Continuation : 1283 : remise d'une cause à l'audience suivante de la même assise

- **Discontinuer** 1393, inciser médicalement
- Autour de ce mot, droit et médecine ont des stratégies différentes. Le droit valorise la continuité et la médecine l'interruption



Déclaration

Déclaration 1290

Emprunté au latin classique *declaratio* « action de se montrer, manifestation ». Dans le latin de basse époque devient « explication ». A partir de 1600, en français, suppose une information (amoureuse par exemple) faite par écrit. Il en découle d'abord « la présentation exhaustive de ses biens » (1680), puis donner à connaître un fait nouveau (1690) « déclaration de guerre »

Déclarer 1250

Issu de *de* et *clarare*, clarifier, dérivé de *clarus*, clair. « montrer, faire voir clairement ». Sur le plan du langage « proclamer, nommer » mais aussi « traduire un fait » et encore « exprimer, signifier des sentiments et des émotions »

A vite pris le sens de « faire connaître ouvertement » dans le domaine des sentiments (1660 chez Corneille), puis des maladies (1676)

Devoir

Devoir 9^e siècle

- Le verbe **Devoir** est formé par combinaison entre *de* et *habere* « avoir (quelque chose) en le tenant de quelqu'un »
- 842 « obligation, nécessité », puis 1080 à la fois probabilité, souhait ou intention et « idée d'être redevable de quelque chose à quelqu'un » (1188); à cette époque également « réclamer, exiger, mériter »
- Le nom masculin **devoir** (1275) dérive de l'infinitif substantivé du verbe. Il exprime l'obligation morale. Et au 17^e s. « marques de respect, hommages » (présenter ses devoirs). Apparaît dans la langue juridique dans les « codes d'obligation » en 1804 (compagnonnage des charpentiers)
- **Redevable** au sens de « débiteur » est attesté en 1200 d'où « être redevable à quelqu'un »
- Le participe passé **dû** ou **due** prend un sens voisin de dette au 14^e s. Il s'est dérivé en **dûment** (1331) et **indûment** (1309)



Droit

Droit 1050

- Adjectif, adverbe et nom sont issus du latin *directus* « sans courbure, direct » ou « à angle droit » d'où, au figuré, « sans détour, direct, juste ». *Directus* est lui-même issu de *derigere* qui provient de *regere* (régir, roi) et non pas de *dirigere*
- Dès son apparition au 11^e s. a gardé les valeurs du latin « juste, honnête, loyal » (1080) et de « qui suit un raisonnement correct, ne s'écarte pas de la raison et du bon sens » (1130)
- Droit signifie aussi sans déviation et pour une personne la capacité à garder sa verticalité (1080).

Droit 6^e s.

A cette époque, « justice, application de la loi » devient au 8^e s., « règles, ensemble des lois »

Si le nom est d'abord employé pour désigner ce qui est moral et juste, l'ensemble des principes moraux de justice devant régir les relations entre les hommes, il devient l'ensemble des lois et coutumes d'un peuple (1155). Puis, au 13^e s., un règlement ou principe particulier. De là découleront droit privé, commercial, constitutionnel, etc

- 1080 apparaît pour désigner ce qui est permis ou exigible selon les principes de la morale ou les lois en vigueur. Au sens comptable (un ou des droits) apparaissent avoir droit (1080) puis le bon droit, avoir le droit de ou à...droits de l'homme (1774)>.

Justice en chinois

- L'idéogramme qui signifie « méthode, loi, justice » est composé du signe de « l'eau » et du verbe « s'en aller, faire partir ». Si la Justice française est représentée par une femme aux yeux bandés munie d'une balance et d'un glaive pour désigner son impartialité, l'allégorie de la justice chinoise serait une bassine et un savon pour nettoyer à grande eau les crimes qui ont souillé



Durable

Durable et durer

Durable

Mot apparu en 1050 à partir de *durabilis* (latin : qui dure) pour qualifier des réalités peu sujettes à changement ou à risque de disparition

Durer et durable

- Ce verbe (1050) est d'origine incertaine. Il est souvent associé au verbe *durare*, avoir une durée, endurer (racines *du*, naguère, autrefois et *dum*, donc). Mais la parenté entre choses pénibles à supporter et durée l'a opposé aux termes désignant la putréfaction et la liquéfaction. Il est souvent rapproché d'un autre verbe *durare* « durcir, endurcir » venant de la racine *durus*, dur, évidemment opposée à la putréfaction
- Au 13ème siècle, durer évoquait les réalités « ayant un certain développement dans le temps » et qui « résistaient aux atteintes du temps », associé aussi à l'idée d'êtres animés « pour vivre, se maintenir en vie » et à « tenir, résister à... »
- Ce terme ne désigne pas la qualité des données maintenues
- **Durable (1050)**, dérivé du verbe *durare*, emprunté au latin impérial *durabilis*, « qui dure » signifie dès cette époque « qui résiste aux atteintes du temps », donc peu sujet à changer ou à disparaître

Éthique

Éthique

1265, emprunt au latin impérial *ethica* « morale », lui-même issu du grec *êthikos* « qui concerne les mœurs, morale ».

Ce terme grec est dérivé de *ethos* « manière d'être habituelle, caractère, mœurs » qui comme ethnique vient d'une racine indo-européenne « *swedh*, *swe*, *se* » indiquant ce qui a une existence propre (pronoms, soi, se.)



Fondamental

Fondamental 1475

- Dérivé du latin *fundamentalis* « qui constitue la base de quelque chose ». Ce sens est conservé en français moderne, y compris dans ses emplois particuliers en musique « note fondamentale » et dans le champ scientifique « recherche fondamentale »
- L'antonyme de fondamental est *appliqué*
- Dérivés *fondamentalisme* (1920), terme créé pour traiter d'un courant du catholicisme, puis de l'ensemble des religions (1980)
- *Fondamentaliste* (1966) : dans le champ scientifique, décrit l'activité de se livrer à une recherche fondamentale

Fondement 1119

- Emprunté au latin *fundamentatum* « fondation, base » et au sens figuré « anus »

Fonder début 12^e siècle

- Dérivé de *fundare* « fonder, bâtir » et « établir » et de *fundus* « fond »
- Dès l'origine prend un sens matériel « établir sur des fondations », d'où les expressions « fonder sur le roc ou sur le sable », en concurrence avec bâtir et construire
- A partir de 1160 signifie « établir, instituer » en parlant d'une ville ou d'un raisonnement
- A partir de 1478, fonder est associé à « établir sur un raisonnement rationnel ». Fonder en droit (1690) : « fournir les fonds nécessaires à la création de quelque chose »

Fondation 1391

- A supplanté fondement pour désigner l'ensemble des apports et travaux assurant les bases d'une construction

Holistique

Holistique milieu 20^e.

Terme formé à partir de holisme, créé par le biologiste sud-africain J.C.Smuts en 1926 à partir du grec *holos* « tout entier, complet » correspondant au latin *salvus* « intact » (>sauf). Le mot sert en didactique pour désigner un ensemble ne pouvant être séparé en ses parties ni expliqué par ses différents composants isolés les uns des autres (voir globalisme)



Information

Information

Informe, début du 16^e s. vient du latin *informis* « non façonné, brut, mal formé, hideux »

- En français, désigne ce qui n'a pas de forme déterminée (1580 Montaigne, « conceptions informes »). Avec La Fontaine ce terme décrit « une chose dont les formes sont disgracieuses ou pas achevées ». En droit (1690) « flou, incertain »
- **Inform**er (15^e s.) dérive de *enformer* (1174), « donner une forme à » et « instruire » (1274)
- Entre les 12^e et 16^e s, s'établit le sens de « façonner, former dans l'esprit ». Jusqu'au 20^eme s., se fixe dans le domaine judiciaire « faire une instruction en matière criminelle » (1538), en philosophie « donner une forme sensible » en parlant de l'âme (1572) et dans le langage courant « une information plus ample de l'affaire » a donné « jusqu'à plus ample informé »
- **Inform**ateur : en 1354 « rapporteur » puis celui qui est « chargé de faire une enquête, qui informe, instruit (1458) »
- **Inform**ation, de *informatio* « conception, explication d'un mot ».
- 1360, « renseignement obtenu de quelqu'un »
- Le sens actuel apparaît sous la 3^eme République avec le développement de la presse, par exemple chez Zola (1866).
- Puis sont apparus un grand nombre de dérivés au 20^e s. surinformer, désinformer, désinformer
- Par emprunt de sens à l'anglais *information* (1950), participe à la création de la théorie de l'information pour désigner « un élément ou un système pouvant être transmis par un signal ou une combinaison de signaux ». D'où découle le mot informatique (1962) qui sert de modèle pour les dérivés analogiques (bureautique, robotique, etc.)
- Les activités de classement, de calcul, d'ordre, de gestion automatique des données font partie de ce développement

Interdépendance

Interdépendance

- Terme apparu dans le vocabulaire scientifique au 19^eme siècle pour désigner la dépendance réciproque de deux phénomènes, puis dans les relations internationales entre deux États



- **Dépendance** (1361) vient du mot dépendre (1154) issu du latin impérial : être suspendu, être rattaché ou être sous l'autorité de...à partir du 13ème siècle désigne une solidarité de faits signifiant « pouvoir se réaliser sous l'action de quelqu'un ». En 1370, relation entre deux choses qui les rend nécessaires les unes aux autres et dont la force ou la forme dépendent l'une de l'autre

Indépendant (1584) : « qui aime sa liberté », puis au 17ème siècle, « qui ne varie pas en fonction de »

I nternational

International 1802

- Terme apparu à la suite du succès de la parution en français d'un ouvrage (paru en 1780) de l'économiste anglais Jeremy.Bentham. S'applique à ce qui concerne les rapports de nations entre elles (1836) puis ce qui a lieu de nation à nation entre plusieurs nations
- 1870 : création de l'Association internationale des travailleurs (Président Karl Marx)
- L'adjectif décrit une réunion rassemblant des représentants de plusieurs nations, d'abord (1870) à propos de compétitions sportives, pour s'appliquer ensuite à des lieux (territoire international) ou à des personnes (joueur international)

Supranational 1901 s'applique en droit à ce qui est au-dessus des nations

Multinational 1928 concerne d'abord les activités entre plusieurs nations avant de devenir un terme majeur du monde économique (1972)

Nation

- Formé à partir du verbe naître (nasci). D'abord *naciuns* (1120) puis *nascion* (1175) et enfin *nation* (1470). A l'époque chrétienne, désigne les païens par opposition au « peuple de dieu »
- En concurrence avec *gent* du 13è au 18è s. désigne « extraction, rang, famille, lignée » y compris animales (La Fontaine 1688)
- Dès le 17ème apparaît pour qualifier l'ensemble des individus unis par une communauté d'intérêts et de profession ou suivant un découpage linguistique (ceci à partir de 1470). L'acception moderne émerge au 18ème s. avec la Révolution : la nation devient une entité politique identifiée au Tiers-État. Puis sert à décrire une idée spontanée de vivre en commun avec une détermination spatiale, psychosociologique, économique et culturelle, parfois différente d'un État



Lien social

Lien social

- *Lien* (1120) est issu du latin *liganem* « ce qui sert à attacher, cordon » et du verbe *ligare* lier
- Dès le 12^{ème} s, a la valeur de « ce qui unit affectivement, moralement » et de « contrainte résultant d'un vœu » avec les liens du mariage
- *Lier* (980) « entourer de liens, attacher » et « unir différentes choses par un lien », mais aussi avec « attacher à quelqu'un ». Au 13^è s., s'emploie pour établir un lien affectif, moral, juridique et pour « entraver assujettir » (1200)
- *Se lier* s'emploie en parlant de personnes « pour contracter une relation déterminée avec d'autres » : liens d'amitié, liens du mariage
- Mots et expressions dérivés : liaison (1260), délier, délier la langue (1160), sans bourse délier
- *Relier* (1185) s'opposait par le sens « lier une seconde fois » à délier. Ce sens a disparu dès cette époque pour revenir dans le vocabulaire de l'imprimerie puis par extension dans le domaine des activités cognitives « mettre en rapport avec » (1834)

Média

Média 1964

Abréviation de mass media (anglo-américain, 1923), emprunté au français masse (1675) et media (de medium, 16^è s.)

- *Masse* (1050) est issu du latin « pâte » puis « objet formant un amas, un lingot ». Apparu en grec avec le verbe *massein* « pétrir », puis associé dans plusieurs langues indo-européennes à différents termes : macérer, maquereau, maquignon, maçon, maquiller
- De 1675, de « grant mass de foule » à 1789 avec « masse du peuple », le mot masse se fraie un chemin dans le vocabulaire pour désigner de grands nombres de personnes. En 1810, naissance de l'expression *les masses* pour parler des « couches populaires »
- *Médium* appartient à la racine *med*, importante dans les langues indo-européennes « prendre des mesures appropriées » qui nécessitent de « penser, réfléchir » avec l'idée de produire une « pensée qui règle et ordonne ». La racine *med* est importante pour son association avec la **médecine**, la **médiation**, la **médiumnité**, la **méditation**. Autant d'activités destinées à « prendre des mesures, se préparer à une réflexion avant décision ». Au 16^è s. un sens affaibli de la racine *med* désigne « le milieu, le centre » et en anglais, à cette époque « une substance, un milieu dans lequel a lieu un phénomène »



Nature

Nature 1119

Emprunté au latin *natura* dérivé de *natus* « né », participe passé de *nasci* (naître). Signifie « fait de naître, action de faire naître » et de là « origine, extraction, caractère inné ».

- Dans les premiers textes « force active qui a établi et maintient l'ordre de l'univers ». A partir de 1120 ensemble des caractères propres à un objet, puis à un être (1165)
- Au 13^e s. apparaît *nature humaine*, puis *nature animale* (1755) et *nature végétale* (1761) Au début du 13^e s. nature se dit pour la complexion physique du corps humain, du principe qui l'anime et le soutient
- Se précise au 15^e s. pour désigner à la fois l'organisation physique propre à chaque individu et le mouvement qui le porte vers ce qui est utile à sa conservation
- A partir de la Renaissance nature prend le sens théologique d'état naturel de l'homme » opposé à la grâce, notamment dans l'expression *état de nature*
- Au 16^e s. prend le sens moderne de « ensemble du monde, des êtres et des choses, univers ordonné par des lois » (1580). Le concept de loi bascule de la théologie à celui de l'univers scientifique à cette époque
- S'ensuit, un nombre considérable de dérivés peindre d'après nature (1663), contre nature (1535), état de nature (1738), payer en nature (18^eS.), nature morte (1752) quand l'anglais utilisait *still life* « vie paisible »
- D'autres dérivés et antonymes : *dénaturer* (1174) pour « changer de nature, dégénérer ». **Naturel** (1119) est employé pour « ce qui appartient à la nature, de naissance ». 1210, le sens « inné natif » verra s'opposer à lui « acquis et cultivé (1510). Artificiel élargit la palette des antonymes à partir de 1664, à la fois pour les traits de caractères puis la toilette et l'aspect physique

Nature en chinois

zí ràn

ràn : trois signes le composent. En haut à gauche, le signe de la viande, à côté celui de la viande de chien et en-dessous celui du feu. C'est un signe d'une offrande précieuse, la viande de chien, mais aussi rituelle aux Esprits pour les remercier d'avoir à manger, bien sûr. Il précise qu'un prélèvement crée une dette et qu'il fonde une morale puisque ce signe en langue moderne signifie « il en est ainsi, de façon appropriée ».

zí, l'autre signe a le sens de « par soi-même ». La nature européenne postule un dieu créateur. Comme tout ce qui est né, il existe pour elle un début et une fin. L'expression « ce qui est par soi-même » en revanche pose la nature comme le processus de matérialisation incessant et continu d'un élan vital porté par son propre pouvoir d'auto-crédation (voir C.Javary) « 100 mots pour comprendre les chinois ».



Observatoire

Observer 980

Emprunt au latin *observare* « porter son attention sur », « surveiller » et dans le domaine moral « respecter » et « se conformer à »

- Formé à partir de *ob* (objet) et *servare* « préserver, sauver, assurer »
- Jusqu'au 16^e s., l'ancien français utilise observer pour « se conformer à (ce que prescrit une loi) »
- Au 1⁸-ès., commence à signifier « considérer avec attention afin de connaître, d'étudier » d'abord dans un contexte divinatoire (1535, observer les temps « chercher à deviner l'avenir »). Puis en science (1690) et dans l'art militaire (1549) « contrôler en examinant »
- Forme pronominale 1809 *s'observer* » apparaît pour « se contrôler, se surveiller »

Observatoire 1667

Dérivé savant servant à désigner les établissements destinés aux observations astronomiques puis météorologiques

1783 : lieu à partir duquel on observe entre dans le domaine militaire (1892)

Observations

- 1549 « remarques, écrites exprimant le résultat d'une enquête attentive »
- 1677 « paroles par lesquelles on fait remarquer quelque chose à quelqu'un », spécialement « reproche » à partir de 1821
- 1814, surveillance systématique en médecine et au 20^e s. en sports

Observateur 1491

- Emprunté au latin *observator* « celui qui remarque » et dans le domaine religieux « celui qui accomplit ce qui est prescrit par les lois »
- Au 16^e s, (1555) le sens moderne est fixé « personne qui observe attentivement, qui étudie les choses, les êtres, les événements »
- Puis s'étend à partir de 1690 à « personne qui s'adonne à l'observation scientifique des phénomènes naturels » pour s'élargir à espion (1648). Esprit observateur naît en 1762



Politique

Politique*

1365 : adjectif créé par Oresme

- Emprunté au latin *politicus* « relatif au gouvernement des hommes » et « habile dans les affaires publiques », lui-même emprunté au grec *politikos* qui vient de *polites* (de la cité, de l'État), issu de *polis* « Cité ». Désigne les qualités nécessaires à l'action politique et une personne sage et adroite
- 1636 : homme politique
- Entre Oresme 14^e s. et le 18^{ème} siècle, le sens varie peu ; « ce qui concerne le gouvernement des hommes, la chose publique » : les relations des humains entre eux, leurs parts de biens terrestres et systèmes de normes
- Du 18^{ème} à nos jours s'ajoutent des dérivés, sciences politiques, un fin politique, etc. sans modifier le sens initial : relations de pouvoirs entre humains entre eux pour se garantir ou posséder des biens terrestres et systèmes de normes pour imaginer, clarifier, définir leurs relations avec les plans moraux, religieux et l'investigation scientifique du vivant dont la matière ne ferait pas partie (monde des choses)

Politique, nom féminin 1268

- Ce terme désigne au long de son histoire comme une science, un art, une technique et une pratique du gouvernement des sociétés humaines. Il s'oppose souvent à la morale (« calcul intéressé, habileté »)
- A partir de la fin du 17^{ème} siècle désigne les rapports entre un pouvoir en place et son opposition

Public

Public et publique

- Apparaissent au 15^{ème} siècle, emprunté au latin *publicus* « ce qui concerne le peuple, qui appartient à l'État, relève de l'État » et de propriété ou usage commun » d'où commun à tous
- Origine du mot : croisement entre *pubicus* dérivé de *pubes* (pubis) désignant la population mâle adulte, en âge de prendre part aux délibérations de l'Assemblée et *poplicus* (peuple)



Chose publique 1355, calqué sur res publica
Bien public 1362
Charges publiques 1699
Droit public 1701
Vie publique 1757 apparaît pour la distinguer de la vie privée
Morale publique 1825

A partir de la Renaissance, public (1538) qualifie ce qui est commun à la collectivité, est affaire de tous et non d'une minorité, s'applique à une personne dont l'action profite à la collectivité (1690) et donnera d'abord femme publique (1545) puis fille publique (1771), et aussi crieur public, place publique, jardin public
Associé aussi à connu de tous, notoire (1330) en public (1320)

Prospective

Prospective 1444

Issu du moyen français pour décrire l'activité des opticiens créateurs de la « science prospective »

Remplacé par perspective dans le langage courant

Prospectivus (latin) « permettant de voir de loin, offrant une perspective »

Propiscere : regarder de loin

Prospective vient' de l'anglais 1590 : « tourné vers l'avenir, défini comme tourné vers le futur, concernant l'avenir » en 1800

- De la même famille : **prospectus** 1723 : « action de regarder devant, au loin »
- 1580, **prospect** : vue, perspective
- Terme de librairie : les fameux **prospectus de l'Encyclopédie** qui annoncent le plan de l'ouvrage avant parution
- 18ème : document de présentation d'un budget (1789), d'une invention (1790)

Prospère et prospérité

Prospère (1355) : emprunt savant au latin de l'ancien français prospere (1120), proche de prosperus « qui répond aux espérances »

Fortuné heureux, favorisé par le succès en parlant d'une plante, d'un animal, ironiquement' d'un être humain

Prospérité 1120 : « état de ce qui prospère, être favorable à ». Le sens premier d'événement heureux (1380) a disparu, « air de santé et contentement » 1680 a également disparu remplacé par la valeur économique du mot 1751 « état d'abondance, augmentation des richesses »



Résolution

Résolution 1270

D'abord *resolucion* puis, à partir de 1470, *résolution*. Emprunté au latin *resolutio-onis* « action de dénouer, réfutation, désagrégation, décomposition » et à basse époque « mort »

Résolution vient de **résoudre** pour désigner l'action de se « dissoudre, de se désagréger » avant de laisser place à **dissolution**

1314 sert à décrire le retour à l'état normal et sans suppuration d'un tissu enflammé

- En optique, décomposer en des éléments simples (1460)
- 1690, dans la langue classique, action de se transformer, de passer d'un état à un autre ». Ce terme s'emploie didactiquement « résolution d'un problème » 1573, dans le langage juridique » action de dissoudre un contrat en fonction de l'inexécution des charges » (1579)
- 1480, déterminer la décision prise ouvre à « personne résolue, déterminée, ferme » (1580)

Responsabilité

Responsabilité 1783

- **Responsable** vient du nom « *responsable* » (1284) et de l'adjectif *responsable* (1304), dérivés du verbe *respondere* « se porter garant » (répondre)
- Jusqu'au 14^e s., terme de féodalité désignant l'homme ayant la charge à vie de payer à un seigneur la rente d'un fief ecclésiastique, puis personne admissible en justice (1304)
- Au 14^e s. qualifie la personne qui doit rendre compte de ses actes et de ceux des personnes dont elle a la garde d'abord dans un cadre juridique puis en vertu de valeurs morales
- Au 18^e s. l'adjectif s'emploie dans un contexte politique à propos d'un gouvernement devant rendre compte de sa politique, pour qualifier celui qui est « chargé de »
- L'anglais *responsability* a servi pour créer **Responsabilité (1783)**. Apparue dans le droit constitutionnel anglais pour désigner l'obligation pour les ministres de



- quitter le pouvoir quand le corps législatif lui retire sa confiance
- Ce terme connaît un véritable engouement public. En français apparaît en 1788 avec la valeur « d'obligation de répondre de ses actes » avant de s'étendre en droit civil à l'obligation de réparer les dommages causés à autrui par soi-même ou par une personne, un animal, une chose que l'on a sous sa garde (1845). En droit pénal, obligation de supporter le châtement prévu par la loi (1904) complété par responsabilité atténuée (1936)
 - Le sens s'étend (1930) à « charge qui confère l'initiative de décisions mais oblige celui qui en est investi à rendre compte de ses actes »
 - **Irresponsable (1786)** a les deux valeurs, juridique et morale

T

ransmission

Transmettre et transmission

Transmettre

Après 1040, à partir du verbe transmittere issu du latin classique (envoyer de l'autre côté, faire passer au-delà, remettre) signifie « déplacement provoqué vers quelqu'un, faire parvenir »

Au 12^e s., le sens s'élargit à « céder un droit, un bien » et plus spécialement « faire passer à ses descendants un bien matériel »

Transmission

Ce mot, apparu au 14^e siècle dans le monde médical pour décrire la circulation des humeurs, a vu son sens s'élargir dès cette époque pour désigner l'action de transmettre et ses résultats. Du 18^e au 19^e s., a été utilisé dans le monde scientifique (physique, biologie, mécanique) puis dans les activités militaires pour les communications télégraphiques et de nos jours pour tous les systèmes de communication

Mais dès le 19^e s., a été aussi utilisé pour le passage par contagion d'une maladie à une autre

Les différents domaines couverts par ce mot poussent à s'interroger sur la qualité des transmissions et les intentions des transmetteurs



Universel

Universel 1265

- Dérivé de *universal* 1200. Emprunté au latin *universalis* « relatif au tout, général » *Universal* traduit le latin médiéval *universalis* « dont la juridiction s'étend de droit à la terre entière » dans le vocabulaire ecclésiastique
- A partir de 1265, l'adjectif est utilisé dans le sens de « général » pour décrire « un « principe, une vérité générale » avec une valeur logique pour ce « qui concerne la totalité des individus d'une classe ». Au 14^e s. est utilisé pour décrire une totalité d'êtres ou d'objets
- Au 16^e siècle on passe de l'objet de pensée (jugement universel) au sujet pensant et producteur d'action *langue universelle* (1690), *histoire universelle* (1660) grâce *universelle* (1701) par laquelle Dieu accorde à tous les hommes la possibilité de former leur salut
- Après le 17^e siècle s'applique à ce qui concerne l'univers dans son ensemble, le cosmos tout entier : *gravitation universelle*
- Après 1640, s'étend à tout ce qui a lieu sur la surface de la terre en matière matérielle puis morale (1685)
- Après le 18^e siècle le mot s'étend du monde de la logique à celui des valeurs quantitatives avec une connotation sociale et politique forte : *suffrage universel* (1792), « *enseignement universel* (1823), *déclaration universelle*, *exposition universelle*, etc.

Univers

- Le mot univers s'est modifié en fonction des cosmogonies, en fonction de la place de la terre. D'abord centre du monde puis planète parmi d'autres après la révolution copernicienne

Dans un système élargi aux nébuleuses et galaxies, on aboutit à un univers non centré, dynamique et en expansion retirant au genre humain sa place de centre du monde. Ceci en même temps que le mot univers prenait le sens (1764) d'un ensemble de réalités matérielles et morales servant à former un ensemble clos (L'individualisme remet le sujet humain au centre du monde que la révolution copernicienne lui a fait perdre et plus encore la révolution de la relativité). L'univers de quelqu'un désignant de puis 1807 ce à quoi un être particulier borne ses pensées



Vivre (en chinois)

- Dans cette culture, du moins dans la philosophie taoïste s'incarnant dans des pratiques énergétiques de santé, c'est se sentir vivant, donc habité par la vie qui anime tous les êtres de la nature. Pour décrire cette perception unitaire, les signes utilisés décrivent le retour du printemps : l'éclosion des nouvelles pousses

- L'idéogramme sheng représente une plante enracinée dans le sol (trait inférieur) et dont la tige centrale (trait vertical) a déjà produit deux embranchements (2 traits horizontaux supérieurs) dont l'éclosion d'un bourgeon nouveau est représenté par une virgule en haut à gauche
- Vue ainsi, la vie n'est pas un état statique mais une renaissance continue. Le caractère vivre loin de représenter une pousse sortant de terre, car la plante représentée a déjà vécu et vivra encore un temps, mais surtout participe et participera à un cycle sans commencement prévisible ni fin datable dans les cycles des temps de toutes natures
- Ce vivre, vu ainsi, est transmis et transmissible entre les générations si aucun groupe d'humains n'a la tentation de s'en emparer

